

Le 19 décembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 décembre 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, PEPIN, PONSON, RODRIGUES.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Monsieur MONTEUX, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON, Madame SORGI à Monsieur CEYTE, Monsieur CAMPEGGIA à Madame MOINE.

Absent : Monsieur KARA.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : CDG42 - Convention 2023-2026 pour l'établissement des dossiers CNRACL

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 97 du 29 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de l'adhésion de la Commune au service de gestion des retraites de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) proposé par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire (CDG42). Le recours à ce service a été formalisé dans une convention qui prend fin le 31 décembre 2022.

Aujourd'hui, le CDG42 propose une nouvelle convention, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023, afin de se substituer à la Commune pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL et à envoyer des données dématérialisées relatives au droit à l'information des agents, selon les tarifs présentés ci-dessous :

PRESTATIONS	Nouveaux tarifs
Demande de régularisation de services	60 €
Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC	70 €
Etude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	70 €
Dossier de pension vieillesse et de réversion	70 €
Qualification de Comptes Individuels Retraite	70 €
Dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse	90 €
Dossier de retraite invalidité	90 €
Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières	45 €
DAI : envoi des données dématérialisées en simulation	70 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20221220-2022-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2022

Publication : 22/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



PRESTATIONS	Nouveaux tarifs
Permanence délocalisée dans la collectivité – vacation de 3 heures	200 €
Séances d'apprentissage/de pratique professionnelle/ d'approfondissement des connaissances (par ½ journée ou journée) – l'heure	50 €
Correction des agents en anomalie sur les déclarations individuelles CNRACL	
➤ Forfait annuel, de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} correction	30 €
➤ Au-delà de 5 corrections, pour chaque nouvelle demande, coût supplémentaire	10 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention 2023-2026 à conclure avec le CDG42 pour l'établissement complet des dossiers CNRACL de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 20 décembre 2022

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

